

N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

2014149951A - 1072

RC MATERIEL 2

Tél. : 0549337630 - Fax : 0549324744

Courriel : g-parthenay@smacl.fr

V/Réf. :

SINISTRE DU 14/05/2014.

Monsieur GUIGNARD MICHEL

9 ROUTE DE LOUVIERS

CAËR

27930 NORMANVILLE

Niort, le 11 juin 2015

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 10/06/2015.

Cependant, nous ne pouvons que maintenir les termes de notre précédent courrier et notre position clairement exprimée.

En effet, nous vous rappelons qu'il appartient à la victime de rapporter la preuve d'un lien de causalité direct et certain entre son préjudice et l'ouvrage public. En l'espèce, vous ne rapportez aucun élément permettant d'établir le lien de causalité.

En outre, nous vous confirmons que l'excavation se situait sur l'accotement et non la chaussée donc non pourvu pour recevoir de la circulation routière. Ce que vous confirmez par ailleurs dans votre déclaration de sinistre adressée à notre sociétaire le 27 mai 2014 « M'a obligé à manœuvrer promptement vers le bas coté ». Ce qui laisse à penser une vitesse excessive ne permettant pas d'éviter l'autre véhicule venant en sens inverse.

En outre, le sinistre a eu lieu sur une voie limitée à 50 km/h en ligne droite et de plein jour donc avec une parfaite visibilité de l'obstacle.

Notre position de refus de prise en charge est donc conforme à la jurisprudence administrative actuelle.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour la SMACL,
PARTHENAY GWENAELE

